Division des examens et concours

CERTIFICAT MÉDICAL D’INAPTITUDE TOTALE OU PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L’ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ÉVALULATION : en contrôle en cours de formation (CCF)

CONSIGNES : ce certificat médical doit obligatoirement être authentifié par le cachet du médecin, mentionner la durée de l'inaptitude et être daté.

